

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA

GAZETTE DES FAMILLES

Canadiennes et Acadiennes,

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET, D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 5. Cap Rouge, Février 1874. No. 5.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

SOMMAIRE :

Entretien sur la famille.—Monde religieux : Nouvelles de Rome—Mort de M. Lucien Turcotte—Extrait de son éloge—Description de l'ivresse—Ce que les saints Pères ont dit de l'ivrognerie—Rapport d'un comité—Lecture du Docteur LaRue—Secours à nos frères du Nouveau Brunswick—Lettre de Mgr. l'Archevêque à l'Événement—Un mot de réponse à un correspondant du *Journal de Québec*—La *Revue Canadienne*—La misère aux États-Unis—Ste. Geneviève, Vierge—Faits Divers.

Quinzième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

Cinquième devoir.—Du bon exemple.

Nous avons démontré, dans notre dernier entretien, que les enfants sont ordinairement les copies de leurs parents, surtout quand ces derniers marchent dans le sentier du vice et des infidélités à la loi sainte de Dieu. Nous allons continuer la même démonstration, en l'appuyant sur des faits, et si les pères et mères veulent se donner la peine de lire attentivement les traits que nous allons mettre sous leurs yeux, ils comprendront toute la force et l'empire que leur exemple exerce sur le cœur de leurs enfants!

Qui a jamais douté que St. Augustin dût aux exemples de son père encore payen, et entièrement livré aux excès de la débauche la plus effrénée, tous les honteux désordres, et toutes les infamies dont il fut, si longtemps, le malheureux esclave, et la triste victime ? Au contraire, qui ignore que le même fils dût aux prières ferventes, aux larmes amères et abondantes, aux bonnes œuvres de tous les jours, aux bons exemples de sa sainte mère, la sainteté éminente, le haut rang auquel il est parvenu ?

Néron a épouvanté le genre humain par son atroce férocité, et l'histoire nous le donne comme le plus cruel des hommes. Il s'est aussi plongé dans la fange de la plus honteuse débauche. Ne soyons pas surpris de tous ses abominables excès ; car il a eu le malheur incomparable d'avoir pour mère une femme qui ne se distinguait que par ses vices crapuleux et sa cruauté !

Luther, Calvin, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau ont tous été des prodiges de désordres et de corruption, cependant, personne n'a droit d'en être surpris ; car ces coryphés du mensonge et de l'impiété ont tous eu le très grand malheur d'avoir pour mères les femmes les plus dégradées.

Au contraire, le prophète Daniel, St. Grégoire le Grand, St. Dominique, St. Bernard, St. Bonaventure, St. François de Paul, St. François Xavier, St. Louis, roi de France, St. Louis de Gonzague, St. Charles Borromée et St. François de Sales, qui tous ont été des hommes éminents, des prodiges de science, de sainteté et d'amabi-

lité, ont eu l'inappréciable avantage d'avoir pour mères des femmes d'une piété étonnante, d'une conduite irréprochable, d'une éclatante sainteté ; et on peut dire de presque tous les saints, qu'ils doivent à leurs vertueuses mères, les prodiges de vertu et de sainteté dont ils nous ont donné l'exemple.

Ah ! pères et mères, après des exemples si frappants, nous avons bien raison de craindre pour vous et vos familles, si la pensée du mal que vous vous faites à vous-mêmes, et de celui que vous préparez à vos enfants, ne vous fait pas trembler ! Tenez, regardez attentivement : Voici l'avenir tel qu'il se dérouté aux yeux de la raison, de l'expérience et de la foi ; sur la terre, vous verrez vos enfants, par suite des mauvais exemples que vous leur aurez donnés, se flétrir ; se déshonorer, et par conséquent, vous flétrir et vous déshonorer, par leur mauvaise conduite ; de plus, ils déchireront vos cœurs, par leurs mauvais procédés à votre égard, par leur désobéissance, leur ingratitude et leur manque de respect. Plus tard, dans les enfers, où vous les aurez précipités, en vous y précipitant vous-mêmes, par votre négligence criminelle à les bien élever, vous les entendrez, pendant les siècles infinis, vous répéter sans cesse, avec les accents du désespoir et de la rage : Père cruel, mère barbare, rendez-moi mon innocence et l'amitié de mon Dieu, que vous m'avez fait perdre, par les mauvais exemples que vous m'avez donnés ! Rendez-moi mes droits au ciel, et le bonheur éternel que vous m'avez ravis !... Rendez-moi mon Sauveur, dont vous m'avez si

cruellement séparé pour toujours !..... Aux beaux jours de mon baptême, de ma première communion, je rentrai pur, dans votre maison ; alors, j'étais riche des dons du Seigneur, j'étais décoré de l'étoile radiieuse de la grâce ! c'était pour moi des biens d'un prix infini, et vous, vous étiez chargés de me les conserver à jamais ! — C'était pour vous une obligation de conscience, de justice, d'intérêt et d'honneur. — Et, malheureux ! Qu'avez-vous fait !.... Par votre défaut de vigilance, et plus encore par les exemples perfides que vous m'avez donnés, vous m'avez arraché ces biens si précieux !.... Ah ! père sans entrailles, mère impitoyable, rendez-moi mon Dieu, le ciel et mon éternité bienheureuse ! Hélas, puisque vous avez été assez barbare pour me perdre, que les feux qui me devorent, vous tourmentent doublement ! Maudits soyez..... Maudit soit le jour où j'ai apparu pour la première fois au milieu de vous..... Maudites les fausses caresses que vous m'avez prodiguées, dans mon enfance..... Maudites les folles joies que j'ai goûtées avec vous..... Maudits les auteurs de mes jours et de ma damnation..... Maudit moi-même.....

Chers parents, qui lisez ces lignes écrites dans vos intérêts les plus sacrés, ainsi que dans les intérêts les plus précieux de vos bien-aimés enfants, ce malheur arrivé à tant d'autres, ne vous a pas encore atteint. Vous pouvez encore le prévenir et l'éviter, en donnant à vos enfants une bonne et sainte éducation. Ranimez donc votre zèle, sur ce point si important pour vous, pour vos familles, pour toute la société et pour la religion elle-même.

Regardez toujours vos enfants comme un dépôt sacré que Dieu vous a confié, et dont il vous demandera un jour un compte très rigoureux. Rappelez-vous toujours que ceux que vous appelez vos enfants, appartiennent bien plus à Dieu qu'à vous.

Chaque fois qu'un enfant nouveau-né entre dans votre maison, alors Dieu vous dit : Parents chrétiens, je vous confie cet enfant, élevez-le pour moi ; c'est là une mission sublime dont je vous investis ; et si vous les formez conformément à mes désirs, je vous accorderez une récompense dont vous jouirez pendant toute l'éternité. Mais, si vous les laissez se perdre, par votre faute, votre âme répondra pour la sienne, et votre réprobation est assurée.

Jésus-Christ, en venant sur la terre, outre le rachat de nos âmes qu'il a opéré par le supplice de la croix, a choisi deux grands moyens pour nous conduire au ciel : le bon exemple et l'ins-truction. Mais, avant d'être le docteur de toutes les nations, et de prêcher la doctrine qu'il avait reçue de son Père céleste ; il a voulu être le modèle par excellence de tous les hommes. C'est par là qu'il a commencé. La Sagesse Incrée a voulu qu'il mit d'abord en pratique, tout ce qu'il devait enseigner au monde. Parents chrétiens, imitez ce parfait modèle, et commencez toujours à enseigner à vos enfants, par vos bons exemples ; ce sera le moyen de mieux leur faire comprendre l'enseignement que vous leur donnerez ensuite, par vos paroles.

De plus, si vous regardez toujours vos enfants comme appartenant plus à Dieu qu'à vous, vous

serez portés, si les circonstances l'exigent, à imiter la foi héroïque et l'amour parfait du vertueux patriarche Abraham. Cet illustre père des croyants n'a qu'un enfant, son cher et bien-aimé Isaac ! Il a pour ce fils unique toute l'affection que peut nourrir un cœur généreux ; et ce qui lui rend encore plus cher cet enfant de toutes ses prédilections, c'est que Dieu lui a promis solennellement que toutes les nations de la terre seraient bénies dans la postérité de ce fils chéri ! Et, cependant, voici qu'un beau matin, ce grand Dieu, maître absolu de toutes choses, appelle Abraham par son nom ! A cette voix, le saint patriarche répond : " Seigneur, me attendez-vous de moi ? " Alors, Dieu lui tint ce langage si étonnant : " Prends ton fils Isaac, pour lequel tu as une si grande affection, et vas l'immoler sur une montagne que je te montrerai. " O Ciel ! Quel coup de foudre pour ce tendre père ! Cependant, malgré le déchirement de son cœur, sa foi et son courage ne lui font point défaut ; il se résigna à l'instant même ; et sans proférer aucune plainte. Aussitôt, il prend avec lui son cher Isaac ; il choisit deux serviteurs ; et le voilà en route, pour aller mettre à exécution l'ordre qu'il vient de recevoir de son Dieu. Une fois arrivé au lieu qui lui a été désigné, il prépare l'autel, y place le bois qui doit consumer la victime ; et de ses propres mains, il attache, sur cet autel, son Isaac ! Déjà, il lève le glaive meurtrier qui doit lui trancher la tête ! A ce moment terrible, il entend encore une voix qui lui vient du haut du ciel : " Abraham ! Abraham ! ne vas pas toucher à cet enfant ! j'ai

vu la grandeur de ta foi, l'héroïsme de ton courage, ton amour pour moi, cela me suffit !

Parents chrétiens, apprenez dans ce fait rapporté par l'Écriture Sainte, ce que l'on gagne à se soumettre en tout à la volonté de Dieu, surtout quand il s'agit des enfants qu'il vous a confiés. Dans l'ardeur de sa foi et de son amour, Abraham allait immoler à son Dieu son fils unique ; et voici qu'en récompense de tant de générosité, non-seulement il conserva son enfant bien-aimé ; mais, encore il a la gloire d'avoir sur la terre une postérité plus nombreuse que les étoiles qui brillent au firmament, et dans le ciel, il est plongé dans le sein de la félicité !

Pères et mères, pour rendre vos enfants dignes de Dieu, imitez s'il le faut, la célèbre mère des Machabées. Cette femme d'une force étonnante et surnaturelle, préfère voir mourir ses sept fils, dans d'horribles tourments, plutôt que de les voir combler de richesse, au prix de la violation de la loi de Dieu.

De plus, si les circonstances le demandent de vous, pour conserver vos enfants fidèles à Dieu, sachez encore imiter l'héroïsme de l'admirable mère du jeune et très célèbre martyr d'Autun, saint Symphorien. Ce jeune héros a souffert son glorieux martyr à l'âge de vingt-deux ans. Sa mère voulut l'accompagner jusqu'au lieu de son supplice ; mais, on la priva de cette consolation, en lui défendant de sortir hors des portes de la ville. Se voyant ainsi repoussée, elle monte sur les remparts, et là, recueillant toutes ses forces, elle crie à son fils, avec une énergie incomparable. " Mon cher enfant, lève les yeux au Ciel

“ où tu seras bientôt. Rappelle-toi les souffrances de Jésus mort en croix pour ton amour. Courage, courage ; quelques minutes encore, et tu seras au sein d'un bonheur qui ne finira jamais ; et là, tu prieras pour ta mère, qui t'aime si tendrement. ”

Ce jeune héros chrétien, ainsi animé par les paroles brûlantes de foi de son excellente mère, souffrit son martyr avec une fermeté inébranlable !

Nous vous en conjurons, parents chrétiens, faites tout ce qui peut dépendre de vous, pour arracher vos enfants aux vices du siècle présent, et au danger des supplices éternels ; et s'il le faut, imitez pour cela encore l'héroïsme de Ste. Julitte. C'était une jeune veuve de la plus haute distinction. Elle n'avait qu'un fils qui, après Dieu, était l'objet de toutes ses plus chères affections. Elle aurait pu contracter un second mariage, très honorable et très avantageux pour elle ; mais, elle refusa ; décidée qu'elle était de consacrer le reste de sa vie à son Dieu et à son fils.

Tout à coup, une persécution éclate contre les chrétiens ; et malgré qu'elle ait su inspirer à son fils un grand amour pour Jésus, une grande crainte de l'enfer et un grand désir du ciel, cependant, il est si jeune, qu'elle craint qu'il ne pourra supporter la violence des tortures auxquelles on soumet tous les chrétiens. Dans cette frayeur, elle prend la fuite avec l'objet de son affection ; mais, elle est arrêtée, et toute aussitôt elle est citée au tribunal du préfet de la province. Elle est condamnée à la mort ; on la

soumet à d'horribles tortures ; mais sa plus terrible souffrance, est causée par la crainte que son jeune enfant ne soit privé de la couronne du martyr ! Cependant, sa prière est si fervente ; que ses vœux sont exaucés, et qu'elle a la consolation, avant de mourir, de voir expirer son fils sous ses yeux. Le préfet est tout enchanté de la bonne mine de cet enfant ; il le prend dans ses bras, il le comble de caresses ; mais, le pauvre-petit se débat, comme s'il était entre les pattes d'une bête féroce ; il crie en pleurant, et avec force qu'il aime bien mieux mourir, que de renoncer à Jésus-Christ. Le tyran irrité de tant de persistance, saisit cet enfant, avec rage, par les cheveux, et lui écrase la tête de son pied, sur les marches de son tribunal. A la vue de cette barbarie, Julitte est cependant au comble de la joie, de voir son enfant, à un âge si tendre, aller recevoir la couronne brillante, et la glorieuse palme du martyr !

Parents Canadiens, il est possible que votre foi ne sera jamais soumise, à des épreuves aussi pénibles ; mais, du moins, faites généreusement tout ce qui peut dépendre de vous, pour faire de vos enfants de bons chrétiens, attachés à tous leurs devoirs, et prêts à endurer la mort, plutôt que de trahir Dieu et leur conscience.

Examinez bien ce qui se passe autour de vous, et sur toute la surface de la terre ; et, il vous sera impossible de ne pas reconnaître, que c'est la mauvaise éducation, et le mauvais exemple qui font les mauvais sujets, les brigands et tous les scélérats qui désolent la terre et bouleversent la société. Ce sont la mauvaise éducation et les

mauvais exemples qui remplissent les prisons, les cachots, peuplent les pénitenciers, conduisent à l'échafaud ; et enfin, se sont ces deux causes de désordres, qui comblent l'enfer de réprouvés !

Maintenant, faites la contre-épreuve, examinez de nouveau, et examinez encore, avec une grande attention, ce qui se passe autour de vous et sur toute la surface de la terre ; et vous reconnaîtrez bien vite, que ce sont la bonne éducation et les bons exemples qui font les bons sujets ; les chrétiens exemplaires et généreux, les hommes de bien. Ce sont eux qui préparent et forment les jeunes gens au cœur noble, à l'âme grande ; les jeunes vierges modestes et laborieuses ; ce sont eux qui préparent et produisent les bons pères et les excellentes mères de famille, les serviteurs publics exacts et dévoués, les magistrats intègres, les administrateurs consciencieux, les militaires sans peur et sans reproches, les ouvriers honnêtes, enfin, tous les bons citoyens. Ce sont encore la bonne éducation et les bons exemples qui peuplent le ciel de saints.

Remarquez encore que ces deux grands leviers avec lesquels on force les portes du ciel ou de l'enfer, ne sont pas de ces choses dont vous puissiez dire : " Je vais faire, à cet égard, tout ce qui dépendra de moi, et si je réussis, j'en bénirai le ciel et je m'en réjouirai ; mais, si je ne réussis pas, je m'en consolerais, dans la pensée que j'aurai fait tout ce qui dépendait de moi, pour obtenir un meilleur résultat. " Non, parents chrétiens, vous ne pourriez pas raisonner ainsi, sur les sujets graves et importants qui nous oc-

cupent. Tout au contraire, le salut de vos enfants, par le bon exemple, et la bonne éducation, est pour vous une affaire de premier ordre, dans laquelle, il faut absolument que vous arriviez à une bonne et heureuse fin. Si dans cette affaire majeure pour vous, vous ne réussissez pas, vous n'avez plus à attendre qu'une désolation sans fin ; car, alors, vous êtes condamnés à un malheur qui n'admet aucune espèce d'adoucissement. Et ici, nous le demandons à tous les pères et à toutes les mères qui ont le sens commun ; si Rachel pleure ses enfants, et refuse toute consolation, parce qu'il ne sont plus, où trouverons-nous des parents chrétiens qui pourraient se consoler, lorsque leurs enfants ne vivraient plus que pour le vice, pour le déshonneur, et pour la réprobation éternelle !

Pères et mères, nous allons terminer nos entretiens sur votre cinquième devoir envers vos enfants, par une prière bien chère à notre cœur. Nous demandons à Dieu, et cela de toute la puissance de notre âme, pour vous, toutes les vertus qui peuvent faire de vous des modèles que vos enfants peuvent suivre en toute sûreté ; et pour vos enfants, la soumission, la docilité et le véritable esprit d'intelligence dont ils ont besoin, pour répondre d'une manière digne, à toutes les leçons salutaires, à tous les bons avis, à tous les soins si tendres et si généreux que vous leur prodiguerez, avec intelligence et dévouement.

Pères et mères, mettez en pratique, tout ce que notre zèle nous a dicté, dans l'intérêt de vos familles et le vôtre. Donnez de bons exem-

plés à vos enfants, dans toutes les circonstances de la vie, et en retour, toujours ils vous respecteront, vous aimeront, ils vous seront soumis ; et nous en sommes sûr encore, par leur bonne conduite, ces chers enfants feront votre bonheur, votre joie et votre consolation, sur la terre ; et dans le ciel, ils seront votre couronne, pendant les siècles des siècles.

— 000 —

MONDE RELIGIEUX.

Nouvelles de Rome.

On écrit de Rome au *Monde* à la date 1er janvier :

“ Une consolation nous reste au milieu des maux qui nous oppriment : “ C’est la santé dont jouit N. S. Père le Pape. A ne voir que ses traits si pleins de vie, à n’entendre que ses paroles si adaptées à la condition et aux besoins des visiteurs, on ne se douterait pas des angoisses qui déchirent son cœur paternel, et l’on serait tenté de le croire étranger au récit navrant qu’il en a fait dans la dernière Encyclique. Si, en présence de la cruelle spoliation dont ses enfants les plus chers sont victimes, il a pu s’écrier : “ Mieux vaut mourir que de voir l’oppression des saints, ” cela prouve seulement que les persécuteurs n’ont rien négligé pour conduire au martyre une auguste victime depuis longtemps chargée de la croix ; mais la victime n’en met pas moins toute sa confiance en Dieu, et Dieu la soutient : *Digitus Dei est hic.* ”

Le Saint Père a fait le 1er janvier une visite à la célèbre fabrique vaticane de mosaïques, accompagné de plusieurs Cardinaux, des prélats de sa Cour et d'autres personnages de distinction. Deux jours avant, après avoir donné de nombreuses audiences, il avait pu descendre dans les jardins du Vatican et s'y promener d'un pas assez rapide pour fatiguer les prélats de son entourage.

Jamais, depuis l'invasion de Rome, Pie IX n'avait montré autant de vigueur, et ceux qui l'approchent affirment qu'il a, en quelque sorte, rajeuni. C'est là le digne objet de notre joie et de notre espérance.

Par contre, le général Nino Bixio, qui a bombardé Rome, en 1870, et qui voulait faire sauter le Vatican, vient de mourir du choléra. Les Mazzini, les dell' Ungaro les Ugdolena et tant d'autres mangeurs de prêtres sont également descendus dans la tombe depuis la prise de Rome. Pie IX demeure comme pour attendre que "ses ennemis aient disparus les uns après les autres."

La messe de Noël a été célébrée par le Saint Père, dans la salle du Consistoire au Vatican. La cérémonie, à laquelle assistaient un bon nombre de personnages, a été des plus touchantes. Presque tous les assistants communiquèrent de la main du Saint Père. Les premiers qui se sont présentés étaient le général Kanzler, ministre des armes de Sa Sainteté, l'Ambassadeur Français et l'Ambassadrice; le dernier était le *pauvre de St. Pierre*: ceux là avec leurs

grands insignes d'ordres chevaleresques, celui-ci avec la veste grise que lui a donnée le Pape, il y a quelques années, et que le pauvre n'endosse que dans les jours les plus solennels.

C'était vraiment une chose édifiante et touchante, au milieu de ce continuel déploiement de riches vêtements de soie des dames nobles qui s'avançaient vers la balustrade, de voir mêlées à tout ce luxe l'humble saie de la Sœur de charité, de la religieuse dominicaine ou Franciscaine, et la veste grise du pauvre qui fermait la longue et pieuse procession.

A mesure que des mains impies dépouillent le Pape de toutes ses ressources, d'autres mains, celles de ses vrais enfants lui apportent les dons de la chrétienté toute entière.

* A l'occasion des fêtes de Noël, Sa Sainteté a reçu la somme de 2,060 francs recueillie pour l'œuvre du Denier de Saint Pierre, par la société catholique de Palerme. Une députation de Belges a déposé aux pieds du Saint Père 57,000 francs, au nom du diocèse de Gand, et M. le sénateur Cannaert de Hamale la somme de 22,000 francs au nom du diocèse de Malines.

Le Recteur du Collège Américain, le Rév. Chatard a offert au Pape 5,000 louis sterling, au nom de Mgr. Wood, évêque de Philadelphie et des fidèles de son diocèse.

Une autre offrande de 1,350 francs a été faite au nom du diocèse de Créma.

Lucien Turcotte.

La ville des Trois-Rivières porte le deuil d'un de ses enfants les plus distingués, mort le 12 janvier dernier.

Lundi matin vers 6 heures, Monsieur Lucien Turcotte, professeur à l'Université-Laval, s'éteignait doucement à l'âge de vingt-sept ans, après une maladie de huit mois.

Doté des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, nature d'élite, intelligence supérieure, il avait tout pour paraître avec avantage dans le monde savant, politique et littéraire. Sa place était marquée parmi les hommes dont le Canada doit et devra s'enorgueillir, et la figure grandissante du fils, devait bientôt se placer au niveau de la grande figure du père, si la mort, toujours impitoyable, n'était venu fermer si subitement une carrière ouverte avec tant d'éclat.

Cette carrière, il était capable de la remplir dignement, car rien ne pouvait résister aux recherches de son esprit fin et délicat, et surtout à cet élan invincible qui le portait au travail.

Il avait une ambition légitime, celle de soutenir la réputation du père, et il ne voulait pas qu'on lui reprochât son titre de fils d'un grand homme.

Que de fois ne disait-il pas à un ami intime : que la vie n'est rien si l'homme n'y laisse les marques fécondes de son passage et si, longtemps même après sa mort, un souvenir béni ne plane sur sa tombe.

Ce souvenir, il sera là dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, non pas mêlé à ce senti-

ment d'orgueil que nous aurait donné une longue carrière remplie de grandes choses, mais plutôt à un sentiment de regret pour tout ce que sa mort nous enlève. Car nul doute que s'il eût vécu, sa parole éloquente, sa science humble et son amour du travail ne l'eussent, en peu de temps, porté aux honneurs, apanage des natures d'élite et couronnement mérité de tous ceux qui consacrent leurs talents au bien de la patrie.

Extrait de l'oraison funèbre de M. Lucien Turcotte, par M. le Recteur de l'Université-Laval.

Ce qui suit, est plein d'édification, et nous nous reprocherions d'en priver nos lecteurs.

“ Au point de vue du monde, rien que de noble et d'honorable dans ce jeune homme. Soumis, comme tous les autres, à l'entraînement de l'exemple, il a résisté, et aux autres, et à sa propre nature toute de feu. Le monde a trouvé prodigieux, non seulement qu'il ait conservé, parmi ses compatriotes, la plus irréprochable conduite morale, mais surtout qu'il ait pu passer deux ans à Paris, dans ce centre dangereux, où il y a tant de monde qu'on y est isolé, dans ce gouffre de plaisirs, où tant d'âmes vont faire naufrage, et qu'il en soit sorti sans souillure.

Je comprends, Messieurs, cet étonnement du monde, qui ne voit que les forces de la nature. Pour moi, je ne suis pas surpris de l'inébranlable fermeté morale de notre jeune ami. Car, si je le considère, au point de vue de la religion, j'y découvre le secret de sa force. — M. Lucien Turcotte n'était pas seulement un honnête

homme suivant le monde : c'était un chrétien convaincu et éclairé, qui mettait sa conduite en harmonie avec sa foi.

La piété de M. Lucien Turcotte résidait plus dans la volonté que dans le sentiment, elle n'en était que plus sincère ; du reste sans ostentation. Il connaissait le chemin des sacrements, et il le fréquentait pour se purifier de cette poussière que communique inévitablement le contact avec un monde que N. S. J. C. a maudit, et aussi pour y puiser la force dont il savait qu'il avait besoin.

Un petit détail pourra mieux faire apprécier celui qui est l'objet de nos regrets : dans les papiers qu'il a laissés, et que l'on a réunis pour les rendre à sa famille, on a constaté qu'il ne commençait aucun écrit, sans le consacrer spécialement à la plus grande gloire de Dieu, heureuse habitude conservée du collège ; de plus, il ne faisait aucun travail important sans commencer par quelques lignes, sous forme de prière, demandant à Dieu de ne jamais dévier de la vérité, et à la Sainte Vierge de ne pas concevoir d'orgueil, s'il réussissait.

Vous avez, Messieurs, dans cet aperçu, le secret de la persévérance de M. Lucien Turcotte, dans le chemin de la vertu chrétienne, et aussi celui du calme qui lui a fait envisager la mort sans chagrin et sans crainte, pendant qu'il entretenait la pensée qu'il pourrait encore, s'il plaisait à Dieu, vivre de longues années. — Voilà, Messieurs et chers jeunes gens, l'importante leçon qui résulte de la trop courte carrière de notre jeune ami.

En marchant comme lui, avec une constance inébranlable, dans le sentier étroit de l'honneur et de la vertu chrétienne ; en pratiquant sans respect humain, avec une foi éclairée et convaincue, si le bon Dieu vous appelle à fournir une longue carrière, le pays et la religion pourront compter sur les services les plus signalés de votre part, et quand il faudra partir pour un monde meilleur, les bénédictions du ciel ne feront que couronner les bénédictions déjà acquises sur la terre. Si, au contraire, le Seigneur tout-puissant, dans son impénétrable sagesse, croit devoir borner votre existence au temps strictement nécessaire pour laisser entrevoir les trésors qui reposent en vous, outre ce calme imperturbable, outre cette résignation sans effort, que nous avons admiré dans M. Lucien Turcotte, et qui vous accompagneront à votre heure dernière, vous laisserez, comme lui, à vos amis un nom honorable et un souvenir cher et sans tache ; à votre pays une gloire qui, pour être moissonnée dans son germe, n'en est pas moins vive ; et à votre famille cette suprême consolation, la seule qui puisse compenser ici-bas la plus poignante douleur, la douce assurance que tous les rapports ne sont pas finis, et que vous jouissez dans le ciel de ce bonheur surnaturel et infini, après lequel nous soupirons tous, mais dont un trop petit nombre savent prendre le chemin.

— Définition de l'ivresse trouvée dans un vieux manuscrit :

Lorsque Adam eut planté la vigne, Satan vint l'arroser avec le sang d'un paon.

Lorsqu'elle poussa des feuilles, il l'arrosa du sang d'un singe.

Lorsque les grappes parurent, il l'arrosa avec le sang du lion.

Lorsque le raisin fut mûr, il l'arrosa du sang d'un cochon.

La vigne abreuvée du sang de ces quatre animaux, en a pris les différents caractères.

Ainsi, aux premiers verres de vin, le sang d'un buveur devient toujours plus animé, sa vivacité plus grande, ses couleurs plus vermeilles ; dans cet état, il a l'éclat d'un paon. Les fumées de cette liqueur commencent-elles à lui monter dans la tête, il est gai, il saute, il gambade comme un singe. L'ivresse le saisit-elle, il est un lion furieux. Est-elle à son comble, semblable au quatrième animal, il tombe, se vautre, s'étend et s'endort.

— 000 —

**Ce que les saints Pères ont dit de l'ivrognerie,
et ce que les Missionnaires Canadiens
ont fait pour l'abattre.**

Nous empruntons à l'*Union des Cantons de l'Est*, ce qui suit :

— La passion de l'ivresse est la source, le principe et la mère de tous les vices.

— L'ivrognerie est une maladie qui ne mérite

point de pitié, une ruine sans excuse possible, l'opprobre universel de la race humaine.

— La bouche des ivrognes, leurs yeux, leur odorat et tous les autres sens, se changent en dégoûtants cloaques de corruption.

— Là où est l'ivresse, là sont les paroles obscènes, les blasphèmes et les imprécations. L'âne est préférable à l'ivrogne, le chien le surpasse en valeur.

— L'ivrogne est la honte du genre humain. Il n'est pas seulement inutile à la société, dans les affaires publiques et privées, mais son seul aspect inspire le dégoût et souvent l'horreur et l'épouvante. — *St. Jean Chrysostôme.*

— L'ivrognerie affaiblit le corps et enchaîne l'âme. Elle engendre le trouble de l'esprit et remplit le cœur de fureur, au point que l'infortuné qui est tombé dans ce vice, ne se connaît plus lui-même. — *St. Bernard.*

— L'ivresse est un démon volontaire. Cette passion est la mère de la malice et l'ennemie de la vertu. D'un homme fort et énergique, elle fait un paresseux et un lâche, d'un homme sobre elle fait un dissolu. Ce vice ignore la justice et tue la prudence, car les ivrognes ne sont que des statues qui ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent point, des pieds et ne marchent point. — *St. Basile.*

— La boisson enivrante est un miel à la bouche, mais un fiel, plein de poison pour la tête. Elle flatte le palais, mais brûle les entrailles. Elle fume dans la tête, mais elle émousse les sens, confond la vigueur, détruit l'imagination, enlève l'esprit, couvre la vue, affaiblit les nerfs, lie la

langue et la déshonore. Elle altère tellement la pureté du sang, que de la tête aux pieds, il n'y a rien de sain. — *St. Cyrille.*

— Par l'ivresse, les hommes perdent la voix et changent de couleur. Leurs yeux brillent, leur respiration est brûlante, leurs narines frémissent, car la colère les agite. — *St. Ambroise.*

— L'ivrognerie est le puits de l'enfer. Celui qui s'efforce d'enivrer quelqu'un, ferait moins de mal de le poignarder, que de tuer son âme par l'ivresse. — *St. Augustin.*

— L'ivrognerie est donc un grand mal, et ceux qui s'y adonnent sont donc bien coupables. Aussi n'est-il pas étonnant que dans tous les siècles, les hommes amis de leurs frères, aient élevé la voix pour flétrir un pareil crime. Les païens eux-mêmes se sont mis de la partie. Voici ce que dit Sénèque de cette affreuse passion. "L'ivresse est une folie volontaire, et qui ne cherche qu'à se livrer à tous les vices et à les connaître. Elle jette au loin la pudeur qui s'efforce de la retenir, et dès qu'elle tient un homme, il met au jour tout ce que son cœur renferme de mauvais. L'ivresse a livré aux ennemis des nations fortes et belliqueuses, elle a livré des villes qui se défendaient avec énergie, depuis plusieurs années, elle a vaincu et fait esclaves les plus redoutables guerriers, elle a vaincu lorsque le fer n'avait pu dompter.

Si nous ouvrons le livre des Saintes Ecritures, nous trouvons la preuve de tous les avancés qui précèdent.

— Noé s'enivre involontairement, et quels malheurs s'ensuivent. Pendant qu'il est sous

l'influence de l'ivresse, son fils Cham l'insulte et le punit par une sanglante ironie. Noé réveillé de son ivresse, maudit Chanaan fils de Cham, et cet enfant maudit devient le père d'une race de malédiction.

—Holopherne se livre à l'intempérance, dans cet état, il oublie les règles les plus communes de la prudence, et pendant qu'il dort du sommeil de l'ivresse, Judith lui tranche la tête avec sa propre épée.

—Balthazar plein de vin, fait apporter les vases d'or et d'argent que son père avait enlevés du temple de Dieu. Pendant qu'il les fait servir à ses orgies et à celles des grands de sa cour, il aperçoit sur la muraille de la salle du festin, une main qui écrit sa sentence de mort, et il est massacré la même nuit.

—Hérode l'incestueux troublé par les vapeurs de l'ivresse, prend un engagement insensé, et pour n'y point manquer, il fait trancher la tête au plus grand des enfants des hommes.

C'est pour avoir médité les conséquences désastreuses de l'intempérance dans le pays, et pour opposer à un torrent qui menace de tout détruire, une digue puissante et efficace, que les missionnaires Canadiens ont entrepris de saintes croisades, armés de la croix, et ont fait appel à tous les Canadiens en faveur d'un enrôlement, sous cette bannière honorable et sainte.

L'histoire conservera précieusement dans ses annales les noms des Quertier, des Mailloux, et après eux, de tous les curés des villes et des campagnes de notre Province ecclésiastique, qui n'ont rien négligé pour faire planter, au sein

de leurs populations, le drapeau de la tempérance, et faire aimer une vertu que le Divin Jésus est venu apporter sur la terre, comme un gage de bénédictions pour le temps présent, et l'éternité entière.

Puissent leurs efforts être couronnés d'un pareil succès, puissions-nous voir la sobriété pousser de vigoureuses racines dans nos familles, et devenir un grand arbre à l'ombre duquel grands et petits, riches et pauvres viendront se reposer. De cette époque datera notre bonheur, et se lèvera pour nous canadiens une ère de prospérité que les autres nations nous envieront.

A. M.

— 000 —

Dangers des boissons enivrantes.

Pendant la session des Communes, le printemps dernier, 417 pétitions ont été présentées au Parlement Fédéral, pour demander l'abolition de la vente des boissons enivrantes. Ces pétitions portaient 460,000 signatures, représentant la respectabilité, l'influence, l'intelligence et même la richesse. Les Evêques, le clergé en général, les juges, les législateurs, les magistrats, les journalistes, les médecins surtout, beaucoup de marchands, de manufacturiers s'y sont donné la main, pour protester contre les maux affreux de l'intempérance.

Tant de voix respectables demeureront-elles sans écho? Hélas! Le mal est si grand, que tous les amis du pays devraient forcer leurs

mandataires à poser une digue au torrent qui nous entraîne à l'abîme! Nous donnons ci-après le rapport d'un comité chargée d'étudier cette grave question.

Second Rapport du Comité Spécial au sujet d'une loi prohibant la vente des liqueurs.

Chambre du Comité.

9 mai 1873.

Votre Comité, auquel ont été renvoyées les pétitions présentées en faveur d'une loi prohibant la vente des liqueurs, a l'honneur, en présentant son second rapport, d'attirer l'attention de Votre Honorable Chambre sur les considérations suivantes, qui sont le résultat de ses plus soigneuses délibérations, et basées sur les faits qui sont jusqu'aujourd'hui venus à sa connaissance :

1. Le trafic des liqueurs enivrantes est un mal sans mitigation, dont les effets sont très répandus—atteignant avec plus ou moins de virulence toutes les classes de la société, détruisant et flétrissant de sa dolétère influence l'existence de beaucoup de membres de la société les plus utiles et donnant le plus d'espérance—causant une misère et une pauvreté indicibles dans les familles, et conduisant à la formation d'habitudes également opposées à l'avancement moral et intellectuel et à la prospérité du pays.

2. Les pétitions (au nombre de 384) présentées à Votre Honorable Chambre et signées par 39, 228 personnes, aussi bien que les pétitions de 82 municipalités et de la législature de la province d'Ontario, demandant la passation d'une

semblable loi montrent que les populations du Canada sont fortement impressionnées de l'énormité des maux signalés, et, en vue de ces fortes et inéquivoques demandes, Votre Comité se croit obligé de demander avec instance que Votre Honorable Chambre agisse d'une manière quelconque pour satisfaire les désirs des pétitionnaires, et si c'est possible, faire disparaître les maux dont ils se plaignent.

3. En examinant les réponses reçues des shérifs, inspecteurs des prisons, coroners et magistrats de police, dont cent quatorze ont volontairement rendu témoignage, Votre Comité trouve que les quatre cinquièmes des crimes commis dans la province d'Ontario (les réponses des autres provinces n'ont pas encore été reçues) se rattachent directement ou indirectement à la fabrication, à la vente et à la consommation des liqueurs enivrantes.

4. Votre Comité trouve de plus, en examinant les rapports des inspecteurs des prisons pour les provinces de Québec et d'Ontario, que sur les 28,289 emprisonnements pendant les trois années précédentes, 21,236 ont eu lieu pour ivrognerie ou pour des crimes commis sous l'influence de la boisson, ce qui corrobore les déclarations des magistrats et des autres personnes plus haut mentionnées.

5. Votre comité trouve aussi, par les rapports de cent cinquante-trois médecins, ainsi que par les déclarations de médecins des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, que l'usage des liqueurs enivrantes, comme breuvage, n'est pas nécessaire à la santé ni au bien être de la société,

mais qu'au contraire il conduit souvent à la maladie et à une mort prématurée.

6. Votre Comité doit aussi faire rapport qu'il a fait une enquête, autant que le temps le lui a permis, sur le fonctionnement et les effets de la loi prohibant les liqueurs de l'état du Maine, regardant le fonctionnement de cette loi comme une juste mesure de son succès, et trouve que, bien qu'elle ait été violée en beaucoup de cas d'une manière flagrante et impudente, d'après les témoignages reçus et annexés à ce rapport, votre comité est convaincu qu'une loi prohibant la vente des liqueurs mitigerait, si elle ne les faisait entièrement disparaître, les maux dont on se plaint.

7. En considérant l'effet immédiat qu'aurait sur le revenu du pays la passation d'une loi prohibant cette vente, Votre Comité est obligé d'admettre, durant un certain temps au moins, il y avait diminution ; mais en présence des maux causés par le trafic des liqueurs, signalés dans le premier paragraphe de ce rapport, il ne peut recommander à Votre Honorable Chambre de ne suivre une autre ligne de conduite, que d'acquiescer immédiatement à la demande des pétitionnaires. Les raisons sur lesquelles Votre Comité base cette recommandation sont les suivantes :

(1) Quoique le revenu provenant du trafic des liqueurs soit maintenant très considérable, — s'élevant pour l'année dernière à \$5,034,542 58, — la dépense pour l'administration de la justice, le maintien des asiles, des hôpitaux et des pénitenciers nécessités par l'usage habituel

des liqueurs enivrantes, serait considérablement diminué, ce qui serait une compensation très considérable pour le montant du revenu perdu.

(2) Le capital considérable, comme Votre Comité croit qu'il l'est, employé à ce trafic, s'il était employé à d'autres fins commerciales, ajouterait considérablement, en un très court espace de temps, à la richesse générale du pays, et créerait des sources d'industrie nouvelles et même plus profitables, qui, à leur tour, contribueraient au revenu, sans avoir le caractère délétère qui vicie les recettes provenant du trafic des liqueurs.

(3) L'effet de la passation de cette loi sur la prospérité industrielle de milliers de personnes qui s'appauvrissent maintenant par leurs habitudes de dissipation serait tel, qu'il leur permettrait de consommer d'autres marchandises soumises à l'impôt;—les lois de l'offre et de la demande voulant que partout où il y a un surplus de capital, ce surplus se trouve un placement quelconque.

(4) Il est évidemment du devoir du gouvernement, lorsque l'état social, moral et civil des sujets est mis en danger par l'existence d'un commerce ou trafic quelconque, en dehors de toute considération de perte ou de gain, de ne pas sacrifier les intérêts des sujets, même à l'augmentation ou au maintien du revenu public.

(5) Le principe de la protection due aux sujets contre les maux qui peuvent être et qui sont des sources de revenu, est déjà consacré par des actes passés en d'autres occasions par la législature du Canada; tels que l'acte Dunkin,

les lois de salubrité publique et d'autres lois semblables.

(6) En présence de ces faits, Votre Comité soumet très-respectueusement à Votre Honorable Chambre l'importance de faire promptement disparaître les maux dont on se plaint, en passant une loi prohibant les liqueurs, — c'est-à-dire une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente de toutes les liqueurs enivrantes, sauf pour les fins médicales et mécaniques, réglées par un contrôle et une sauvegarde convenables.

Le tout respectueusement soumis.

E. V. BODWELL.

Président.

— 000 —

De l'alcoolisme, ou effets des alcooliques sur la constitution.

PAR LE DR. LARUE.

Conférence prononcée devant l'Union Catholique.

Parmi les fléaux qui déciment les peuples, il en est un qui semble régner en souverain et contre lequel la société voit trop souvent ses meilleures ressources rester impuissantes.

L'épidémie est passagère et recule devant les conquêtes de l'hygiène, la guerre entraîne à sa suite bien des désastres, il est vrai, mais elle a son terme, l'ivrognerie continue ses ravages dans toutes les conditions de la société et voit son règne se raffermir et s'étendre jusque dans les régions les plus reculées du globe; il faut bien en convenir, la liqueur de feu, comme l'ap-

pellent les sauvages, occupe dans l'œuvre de la destruction, le premier rang parmi les calamités réunies : le nombre de ses victimes est si considérable, qu'il a fait dire à Balzac, et non sans raison : " On s'est effrayé du choléra. l'eau de vie est bien un autre fléau. "

Pour ne pas trop donner de couleur médicale à cette causerie, je laisserai de côté les expressions techniques, et je déroulerai sous vos yeux les effets des alcooliques sur la constitution, en vous présentant un tableau de la migration de cet agent destructeur, à travers l'économie et des traces qu'il laisse voir sur son passage.

Comment s'opposer à ces dangers, formera la matière de la fin de cet entretien.

Comme vous le comprendrez bien, ma tâche n'est pas des plus faciles, mais je serais largement récompensé si l'Union Catholique consentait à accorder à ce travail son accueil sympathique habituel.

Un mot tout d'abord sur l'histoire des boissons spiritueuses.

La dénomination alcool, de l'arabe alcahol, indique un liquide incolore, volatil, combustible qui se trouve dans les boissons fermentées, mais spécialement dans les liqueurs distillées, puisqu'il leur sert de véhicule ; les premières sont le produit de la fermentation des sucres de raisin, de pommes, des poires, de l'orge, du houblon ; tels sont le vin, le cidre, le poire, la bière etc. Les autres sont celles préparées avec l'alcool extrait par la distillation, et cette classe comprend les alcools de *bon goût*, qui sont le cognac, le rhum ou la Jamaïque qu'on obtient par la distillation

des jus fermentés de raisins, de cerises, canne à sucre ou de leur melasse. Ces alcools servent encore à fabriquer des liqueurs de table, et entrent dans la composition de beaucoup de médicaments.

Les boissons de *mauvais goûts* comprennent le whiskey, l'absinthe, le gin, etc., et sont le produit de la distillation des pommes de terre, des grains, des marcs de raisin, des betteraves, des baies de genièvre, etc.

Ces dernières agissent sur l'organisation d'une manière beaucoup plus délétère que celles mentionnées plus haut, et sont les causes les plus ordinaires des désordres dont je vous parlerai plus tard. Lorsqu'elles viennent d'être préparées, elles laissent dégager une huile âcre, volatile, d'une odeur pénétrante, et elles contiennent une proportion d'autant plus considérable, que leur fabrication a été plus défectueuse.

L'alcool s'obtient encore de beaucoup d'autres sources, mais je me borne d'en rapporter les principales.

Que penser de ces breuvages suspects qui renferment l'alcool de basse qualité mélangée de poivre, de piment, de gingembre, d'alun et même d'eau forte ou d'autres ingrédients aussi nuisibles.

Cependant, ces composés qui ont une influence si funeste pour la santé, n'en ont pas moins une grande vogue, et grâce à leur prix relativement peu élevé, ils sont malheureusement trop à la portée de la classe ouvrière et de ceux en général dont les ressources sont limitées.

On prétend que la découverte de l'alcool remonte aux Arabes, quoique un petit nombre pense qu'on la doive à un savant du 13^e siècle, Armand de Villeneuve. Quoiqu'il en soit, à venir jusqu'à la fin du 16^e siècle, l'alcool ne se trouvait que dans l'Officine des pharmaciens, mais peu après, il servait comme boisson dans presque tous les pays de l'Europe.

A ce propos, Débrayne, médecin de la grande Trappe, et trappiste lui-même, dit que l'homme a fait pour son malheur la découverte de l'eau de vie, et qu'il aurait dû se contenter du vin, de la bière, du cidre, etc ; ces précieux dons de la providence, devaient, suivant lui, suffire à tous les besoins réels de l'espèce humaine. Si l'on considère avec quel acharnement l'homme abuse des liqueurs stimulantes, ne serait-on pas tenter de partager l'opinion de ce distingué physiologiste.

Je passe maintenant aux effets des alcooliques sur la constitution.

A peine ce liquide est-il avalé, qu'il provoque une sensation chaude et piquante jusque dans l'estomac, et qui est suivie d'une sécheresse de la bouche si grande que, instinctivement, le buveur s'empresse de recourir à l'eau froide pour dissiper cette saveur brûlante. Les sucs de l'estomac s'emparent d'une légère fraction de l'alcool, provoquant une espèce de fermentation qui donne de l'acide acétique. Si une quantité modérée de ce liquide peut produire un semblable résultat, à plus forte raison, quels désordres n'offrira pas l'estomac de celui qui fait, un usage quotidien, ou un abus de ces breuvages incendiaires.

Aussi, les tuniques de cet organe s'épaississent, se rident, et ces changements sont bientôt suivis d'induration dont le siège de prédilection est à l'orifice intérieur de l'estomac, par où les aliments passent dans les intestins. Il n'est donc pas étonnant que la digestion ne puisse suivre son cours et que les ulcérations, les perforations, même les cancers, de cet organe en soit le redoutable couronnement.

On ne peut trop se mettre en garde contre cette blâmable habitude de boire un petit verre à jeun, sous prétexte d'y trouver le *coup d'appetit*, car l'expérience apprend que bien souvent cette pratique finit par y faire trouver le *coup de mort*, en favorisant à la longue les accidents que je viens d'énumérer. Après avoir traversé l'estomac, l'alcool passant dans le torrent circulatoire et pénétrant les organes, laisse partout une trace de son passage. Vous me saurez gré de vous faire connaître une théorie qui vaut la peine d'être mentionnée, puisqu'elle a été approuvée par l'Institut de France, qui, comme on le sait, ne donne pas son assentiment à la légère.

D'après donc les recherches de Perrin, Lallemand et Duroy, l'alcool, à travers l'économie ne se décompose point, de sorte qu'on le trouve en nature dans le sang, le foie, le rein, le cerveau, et pour vérifier ce fait, ils eurent recours à l'expérience suivante :

Ils introduisirent dans l'estomac de deux chiens, au moyen d'une sonde, quatre onces de ce liquide, huit onces pour les deux, et ils retirèrent par la section des artères qui porte le sang au cerveau, à peu près une vingtaine d'onces de

sang artériel, lequel soumis à la distillation a donné 100 gouttes d'alcool très-concentré et presque pur.

Les vaisseaux, sous l'action répétée de ce liquide délétère se congestionnent et ce caractère porte sur les ramifications qui se distribuent à la peau du nez, des joues et des oreilles. Comme vous le savez, le cœur est le foyer principal de la circulation, et il ne peut remplir fidèlement sa fonction qu'autant que la provision de sang qu'il reçoit est de bonne qualité.

Or, comment peut-il accomplir son œuvre en étant alimenté par un sang mêlé à ce principe destructeur, et s'il est vrai que l'arbre ne vit pas longtemps avec un cœur malsain, il est malheureusement trop vrai aussi que l'homme abrège considérablement son existence en détériorant cet organe vital. Aussi le cœur est bientôt envahi par des affections graves, telles que ramollissement, augmentation de son poids, de son volume et si déjà il est le siège de quelqu'autre maladie, concluez si l'abus est propre à améliorer cet état.

Aussi, que de morts subites ! que d'existences qui s'éteignent tout à coup, au milieu d'une certaine apparence de santé, et dont on ne saurait chercher la cause ailleurs.

Sous l'influence des spiritueux, les poumons cessent de fonctionner avec régularité ; les aspirations sont plus courtes et plus fréquentes, et il est reconnu qu'il s'échappe de l'alcool par les voies respiratoires et que, par exemple, un homme qui a bu à peu près un once d'eau-de-vie, commence cinq minutes après, à respirer de l'alcool.

Comme la respiration est le principe de la chaleur animale, et qu'elle se fait imparfaitement, sous l'action des spiritueux, il s'en suit que la température du corps s'abaisse.

Vous devinez l'imprudence de beaucoup de personnes qui voyageant durant nos hivers rigoureux, quittent une buvette pour passer dans une autre, croyant y puiser un préservatif contre le froid.

(à continuer.)



Secours à nos frères du Nouveau-Brunswick.

UNE OEUVRE NATIONALE !

Loterie en faveur de la Construction du Collège St. Joseph !

Sur le point d'entreprendre l'érection d'un nouveau collège en pierre, la bâtisse actuelle étant de beaucoup trop petite pour satisfaire aux besoins et à l'expansion rapide de l'institution, les directeurs de la maison ont pris le parti de faire un appel à la générosité publique et de faire une Loterie, qui, tout en offrant de grands avantages à ceux qui voudront bien favoriser l'œuvre, puisse les aider d'une manière substantielle à prélever des fonds, pour conduire à bonne fin leur entreprise, autorisée et secondée par le Vénérable Evêque de ce Diocèse.

LISTE DES PRIX :

Deux Prix en or de \$100 chaque.....	\$200
Une voiture d'été, neuve et à deux sièges.....	140
Un beau jeune cheval de 3 ans valant.....	120
Deux montres en argent de \$20 chaque.....	40
Une paire de lunettes en or avec Etui en argent massif..	20
Une demi-douzaine de chaises de Salon en jonc.....	12
Un grand Portrait de Sa Grandeur Mgr Sweeney, Evêque de St. Jean.....	10
<i>Et un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer.</i>	

Une messe à perpétuité, chaque mois, sera dite pour les bienfaiteurs de l'œuvre, vivants et morts.

La date du tirage n'est pas encore fixée, mais le public en sera averti, par la voie des journaux, aussitôt que les arrangements nécessaires auront été conclus.

BILLETS DE 50 CTS. CHAQUE.

Toute personne qui disposera de dix billets aura droit au onzième gratuitement.

Des billets en nombre suffisant seront envoyés dans toutes les directions.

Une liste d'agents, où l'on pourra se procurer des billets, sera prochainement publiée dans le *Moniteur Acadien*.

Pour toute information s'adresser au Collège St. Joseph, à Memramcook, ou au bureau du *Moniteur Acadien*, à Shédiac.

C. LEFEBVRE, PTRE,
Supérieur du Collège St. Joseph.

10 Décembre 1873.

— 000 —

Le serment.

Un journaliste nous ayant insulté de la manière la plus grossière, à propos de ce que nous avons dit d'une fausse définition du serment, et ayant de plus émis les principes les plus erronés, sur un sujet d'une si haute importance, Mgr. l'Archevêque a cru devoir intervenir, et faire à notre savant théologien une page de ca-

téchisme dont il ne perdra pas de sitôt le souvenir. Voici l'admirable lettre de notre Vénéralé Supérieur Ecclésiastique ; tous les parents devraient la lire à leurs enfants ; pour leur inspirer l'horreur du parjure, et les éloigner de la lecture des journaux qui se montrent disposés à le justifier.

LETTRE DE MGR. L'ARCHEVEQUE DE QUÉBEC A " L'ÉVÉNEMENT. "

Archevêché de Québec.

31 janvier, 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire avec étonnement et chagrin votre article du 28 courant intitulé : *Une sotté calomnie*. Jusqu'à présent j'ai gardé le silence sur la discussion assez vive qui a eu lieu en Parlement et dans les journaux, à propos du serment.

La formule du serment, prêtée devant un officier de la justice, a été appelée *banale et sans importance*. Cette expression, pour le moins *malheureuse*, échappée dans la chaleur d'une discussion publique, a été dès lo principe si bien combattue de vive voix et par écrit, que je n'ai pas cru nécessaire d'en dire mon sentiment. Mais aujourd'hui que, répondant à un journal (la *Gazette des Familles*) qui l'avait condamnée énergiquement et avec raison, vous essayez de la justifier, je me crois obligé de dire ce qu'il faut en penser.

Vous prétendez donc justifier ces paroles en disant que : c'est la *formule* et non pas le *serment*, qui est *banale et sans importance* ! Distinction encore plus malheureuse que les termes qu'elle est destinée à justifier ! Comme si le serment pouvait n'avoir aucune formule, c'est-à-dire, comme si on pouvait jurer sans affirmer quelque chose et sans prendre Dieu à témoin de cette affirmation ! Comme si une formule n'avait aucun sens !

Cette distinction n'est pas seulement dénuée de fondement ; elle tend aussi à justifier tous les serments *téméraires* ; elle tend à faire croire qu'en faisant serment, on n'a pas à s'occuper le moins du monde de savoir quelle affirmation l'on fait, en prenant Dieu à témoin !

Si dans un cas la *formule* du serment est *banale et de peu d'importance*, pourquoi pas toujours ? Vouerait-on par hasard, établir une distinction entre les formules imposées par la loi, et les formules qui dépendent des circonstances, et prétendre que les premières sont de cette nature, mais non les secondes ?

Si cette distinction pouvait être admise, l'avantage serait tout en faveur des premières qui seraient plus dignes de respect et d'attention, à cause de l'autorité d'où elles émanent, des conséquences plus grave dans la pratique. Si, dans un cas, on a droit de traiter *légèrement* une de ces formules légales, pourpas toujours ? Et alors que deviennent les serments des officiers de justice, des électeurs, des législateurs, des gouverneurs et des rois ?

Par le temps qui court, le serment est déjà trop peu respecté, et bien loin de chercher à pallier l'énormité du parjure par une distinction semblable, dénuée de tout fondement et dangereuse dans ses conséquences, tout le monde devrait plutôt s'efforcer d'inculquer au peuple la profonde vénération qui est due à cet acte solennel de religion.

Voilà en peu de mots, mais en toute sincérité, ce que je pense en cette affaire. Je me vois à regret obligé de condamner le susdit article de votre journal, comme renfermant une doctrine mauvaise au point de vue catholique et, par conséquent, au point de vue social.

Je compte assez sur vos sentiments catholiques, pour croire que vous vous empresserez de désabuser vos lecteurs en publiant la présente lettre. *Humanum est errare, diabolicum perseverare.*

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération.

E. A. ANCHU DE QUÉBEC.

— 000 —

Un mot de réponse à "un ami des lettres et de la saine morale."

Cher *petit ami*, la bienveillance que vous mettez, "dans vos deux petites remarques au rédacteur des deux excellentes publications" la *Gazette des Familles* et les *Annales de la Bonne Ste. Anne*, nous obligent de vous déclarer combien nous sommes sensibles à vos procédés honnêtes. Nous comprenons que ce serait nous rendre coupable d'ingratitude que de ne pas vous payer en retour, en vous donnant quelques *petits* conseils qui ne vous seront pas sans

utilité. Ecoutez-nous attentivement ; notre langage sera tempéré par la plus sincère charité.

Cher *petit ami*, vous espériez sans doute, que votre voix allait trouver de l'écho par toute la province, et qu'elle allait faire jeter un franc éclat de rire à nos dépends ; mais, vous avez fait fausse route, les rieurs se sont tournés contre vous, et les hommes sérieux vous ont pris en pitié. Dans une réunion où quinze à vingt prêtres s'étaient donné rendez-vous, pour aider M. le curé, votre correspondance et l'article de *l'Événement* contre nous, ont fait les frais d'une partie de la conversation ; et tous se sont accordés à dire, que les deux écrivains sont dignes l'un de l'autre, et qu'au lieu d'adresser, vos fameuses productions au *Journal de Québec*, vous auriez dû les confier à la feuille qui vit dans le même milieu que vous. Ailleurs, au proche, comme au loin, on a voulu nous venger de vos appréciations injurieuses, en nous adressant les paroles les plus bienveillantes sur nos publications. Un vénérable curé que tous ses confrères ont en haute estime, nous écrit : " Bien cher Monsieur, vos *Gazettes* sont des livres précieux dans les familles. Puissiez-vous continuer longtemps une aussi belle œuvre !... Vous avez reçu du bon Dieu une mission spéciale et unique, jusqu'à ce jour. Aussi, vous savez y répondre. Dieu soit béni !..... et soyez en honnoré !..... "

Un dignitaire ecclésiastique, et qui est un véritable *ami des lettres*, nous tient ce langage trop flatteur : " Mon cher Monsieur, je lis tous les jours avec le plus vif intérêt votre *Gazette des*

“Familles et vos *Annales de Ste. Anne*, et je vous félicite devant Dieu, du zèle qui vous porte à répandre les saines doctrines, et à ranimer la piété dans nos populations, etc.”

Avant la charitable attaque que vous dirigez contre la *Gazette* et les *Annales*, nous avions déjà en notre possession au-delà de mille lettres, qui nous tiennent un langage analogue. Pouvez-vous en dire autant, et depuis que vous tenez la plume, pouvez-vous compter autant de témoignages d'estime et d'approbation ?

Mais, cher *petit ami*, savez-vous dans quel embarras vous vous êtes jeté ? Vous recherchez minutieusement les fautes d'impressions qui se trouvent dans nos pages ; vous en comptez une, deux, trois au plus ; et vous, dans un petit bout de colonne, vous en commettez six ! d'ailleurs, un peu de franchise, car vous êtes un homme du métier, n'aurait-il pas pu vous décider à faire retomber la responsabilité de ces fautes sur les compositeurs ou le correcteur d'épreuves, au lieu de vouloir en charger nos faibles épaules ?

Vous dites ensuite que notre style laisse ample marge à la critique, Mais depuis quand donc êtes-vous juge en fait, de style ? Est-ce que vous ignorez que tous les gens de lettres trouvent le vôtre détestable, ou pour mieux dire ; ils déclarent tout haut que vous n'en avez pas du tout. D'ailleurs, deux bouts de phrase tirés de votre correspondance, en font foi “je lis dans le numéro de janvier des *Annales*” — “Dans le numéro de janvier de la *Gazette* etc.” O'est bien le temps de dire: *Gros Jean* qui veut en montrer à son curé.

Dans un autre paragraphe, vous nous appelez le *scrupuleux abbé* ; vous nous mettez dans l'embarras, car nous ne pouvons vous rendre la pareille. Vous savez pourquoi ?

Arrivons à votre coup de massue, car jusqu'ici votre essai de critique, n'est que de l'enfantillage. Vous nous accusez de forger des histoires, de les tirer de notre imagination, de ne point donner de preuves, etc., etc. Voilà qui est grave ; et c'est aussi ce qui nous a décidé à vous accorder un mot de réponse. Vous ne faites que répéter ce qui nous a été dit, sous forme de badinage, et vous avez été assez naïf pour le prendre au sérieux. C'est surtout en cela que vous êtes à plaindre. Mais, tout de même, voilà une accusation grave, et nous ne voyons d'autre moyen de nous en laver, pour le moment, et de vous en laisser toute la responsabilité, qu'en vous faisant la proposition que voici : Quoique nous vous connaissions, donnez-nous votre nom, avec la permission d'en faire usage, et après avoir rempli cette condition, si vous nous prouvez que nous avons inventé un seul des faits que nous rapportons, nous nous engageons à verser, dans votre caisse, la somme de cent piastres. Est-ce assez généreux de notre part ? Mais, si vous voulez demeurer dans l'ombre ; vous aurez beau crier, faire entendre votre voix douce et harmonieuse, nous agirons à votre égard comme les voyageurs respectables agissent envers des enfants mal élevés, qui se cachent derrière une borne, pour leur dire des injures, ou leur jeter de la boue.

Cher *petit ami*, permettez que nous vous le

disions, en terminant ; vous avez de la mémoire, de la verve, peut-être un peu trop, de la volonté, de l'activité ; mais, de jugement point. Dans le cas présent encore, vous en donnez la preuve la plus évidente. Vous commencez par proclamer que nos publications sont excellentes, qu'elles font beaucoup de bien, un instant après, vous nous reconnaissez incapable de *poser devant le publique*, vous nous mettez au-dessous d'un élève de septième. C'est un peu forcer la note. Enfin, nous ne sommes qu'un fourbre, un imposteur, un menteur, etc. Nous pourrions vous faire payer tout cela bien cruellement ; mais, la charité nous le défend, et nous nous taisons. Seulement cher petit ami, nous vous donnons pour conseil d'être plus discret. Perdez aussi un peu de votre goût pour la critique ; vos amis disent que c'est une nécessité pour vous de mordre quelqu'un ou quelque chose.

P. S.—Depuis que ce qui précède est écrit, nous constatons que nous n'avons jamais reçu autant de demandes d'abonnement à la *Gazette des Familles* et aux *Annales*, que depuis l'article de l'*Événement* et la correspondance du *Journal*. Ces deux écrits ne nous auraient pas fait la moitié autant de bien, s'ils avaient été consacrés à faire l'éloge de nos publications.

— 000 —

La " Revue Canadienne. "

La première livraison de la onzième année de la *Revue Canadienne* vient de paraître. C'est un plaisir pour nous de voir que

cette *Revue* conserve toujours sa place d'honneur parmi nos meilleurs recueils littéraires Canadiens.

Nous appelons encore l'attention sur les articles variés et d'actualité qui paraissent dans cette livraison, sous la signature de nos meilleurs écrivains, et nous n'avons aucun doute que si la *Revue* était connue et encouragée comme elle le mérite, que son entreprenant Editeur, M. Senécal, pourrait le perfectionner encore et en faire un recueil complet de littérature nationale.

Nous invitons donc nos lecteurs à y souscrire immédiatement, car le onzième volume qui commence avec la livraison de janvier, publie des matières entièrement nouvelles et qui seront terminées dans le cours de l'année. L'abonnement est de \$2 pour la ville et 2.25 pour la campagne.

SOMMAIRE :—

- I—Un Mariage pour l'autre Monde.—M. Masson.
- II—Poésie.—Marietta—A un Joueur.—Mlle Marie de Saint Aulaire.
- III—Les Larmes de Periclès—Louis Audet Lapointe.
- IV—George Stephenson.—Napoléon Bourassa.
- V—La Profession d'Avocat, et de Notaire en Canada.—G. Doure.
- VI—Revue Scientifique—Dr. E. DeCaisne.
- VII—Bibliographie—J. D. R.

— noc —

La misère aux Etats-Unis.

La misère est immense aux Etats-Unis et particulièrement dans les grands centres, tels que New-York, Philadelphie, etc.

Voici ce que nous lisons dans un journal de New-York :

Il y a eu le 15 décembre, au Cooper Institute

un *mass-meeting* d'ouvriers. A 7.38 hrs. foule immense dans l'enceinte.

Plusieurs centaines de femmes assistaient à la démonstration.

Autour de l'estrade on lisait nombre d'inscriptions du genre de celle-ci : " Nous demandons la suspension des loyers pour trois mois "

La détresse est générale parmi les malheureux. Des circulaires donnant un état des salaires payés aux officiels, ont été distribuées par milliers dans l'assemblée.

Le chiffre des malheureux sans asile est de 10,000 : ceux qui sont aux *station houses*, s'élèvent au nombre de 7,500 ; en dehors de 11 associations ouvrières, 2,500 hommes sont à rien faire, et 5,950 seulement ont de l'emploi. On dit aussi qu'il y a 180,000 bons ouvriers et 110,000 autres de toute espèce, hors d'emploi, 38,000 femmes gagnent une moyenne de \$3.44 par semaine.

— 000 —

Ste. Geneviève, Vierge.

Les siècles ont passé, entraînant les générations ; des hommes illustres se sont couchés dans la tombe, et l'oubli les a recouverts ; les révolutions ont bouleversé le monde, les cités ont été détruites et les champs ravagés ; la poussière des rois a été dispersée au vent, l'obscurité est venue, la nuit s'est faite ; et dans cette nuit, dans ces lointains horizons du passé, apparaît lumineux et charmant le visage candide d'une petite fille de Nanterre, dont le nom signifie *bouche céleste* ou *fille du ciel*.

C'est Geneviève, patronne de Paris.

Ce n'était point, comme la tradition populaire se plaît à le croire, une pauvre et simple gardeuse de moutons.

Elle était fille de personnes riches et considérables. Son père se nommait Sévère et sa mère Géronce ; et si Geneviève gardait les troupeaux, c'est que, de son temps, les filles de la plus haute qualité ne dédaignaient point cet emploi. Quelques auteurs disant qu'elle ne fut jamais bergère, même de ses propres troupeaux. Les peintures et les sculptures du moyen-âge la représentent un cerce à la main, entourée de moutons qu'elle garde, en chassant les loups. Mais ceci n'était que des symboles. L'épisode du siège de Paris fut ainsi allégoriquement représenté. Les moutons qu'elle garde sont les habitants de Paris, les loups qu'elle chasse sont les Huns.

Depuis le temps de sainte Geneviève, les habitants de Paris ont un peu perdu de leur physionomie de moutons ; et personne aujourd'hui ne les reconnaît sous cet emblème !

Quoi qu'il en soit, la tradition populaire aime à la représenter sous le poétique et tendre aspect d'une jeune et douce bergère entourée de son troupeau, et filant sa quenouille. Quelques peintres modernes, peu soucieux de l'histoire, la représentent aux genoux d'Attila. Jamais sainte Geneviève n'a abordé Attila, ou plutôt jamais Attila n'a osé approcher de sainte Geneviève. La fureur d'Attila s'est détournée de Paris, parce que Geneviève y était. Dieu ne

permit pas à ce *loup* de disperser les *moutons* confiés à la garde de cette bergère ; car ses *moutons* l'aimaient, la vénéraient et la suivaient, marchant sur ses traces et sous sa garde.

Le père et la mère de Geneviève étaient des gens pieux, vivant dans la crainte de Dieu ; et les premières années de Geneviève s'écoulèrent dans une paix heureuse, innocente et sainte. Toute petite, à peine en âge de parler, déjà elle montrait une dévotion singulière qui frappa beaucoup saint Germain, évêque d'Auxerre et saint Loup, évêque de Troyes, qui eurent occasion de la voir, en traversant Paris et Nanterre, pour se rendre en Angleterre. Les habitants de Nanterre étant venus en grand nombre au-devant de leurs personnes, afin de recevoir leur bénédiction, ils remarquèrent sainte Geneviève parmi la foule. Ils la firent approcher, et ayant demandé son nom et le nom de ses parents, ils firent venir ceux-ci près d'eux et leur dirent :

“ Bénissez Dieu de vous avoir donné cette enfant ; car les anges se sont réjouis de sa naissance, et ses vertus la rendront précieuse au cœur de Dieu. Elle le servira si fidèlement, qu'un jour les hommes les plus parfaits la prendront pour modèle, et souhaiteront de lui ressembler.”

Puis, les deux prélats s'adressèrent à l'enfant comme si elle avait pu les comprendre, et lui demandèrent si elle voulait se consacrer à Dieu tout entière et faire vœu de virginité.

Geneviève, prise d'un rire étrange, dit que

telle était en effet sa volonté, et qu'elle désirait faire ce vœu entre leurs mains, et avec leur bénédiction.

Sur quoi, l'évêque d'Auxerre, se rendit, immédiatement à l'église et chanta nones et vêpres, la main droite posée sur la tête de Geneviève. Ensuite, l'ayant fait manger à sa table, il la renvoya chez ses parents, en les faisant avertir de ramener l'enfant près de lui le lendemain.

Le lendemain, il donna à Geneviève une pièce de monnaie marquée du signe de la croix, qu'il trouva à ses pieds, l'appela heureuse et sainte épouse de Jésus-Christ, lui ordonna de garder toujours cette pièce de monnaie, comme un présent de son époux, et lui conseilla de quitter les vains ornements qui enrichissaient ses vêtements. Geneviève avait alors dix ou onze ans. A quinze ans, elle s'était déjà rendu célèbre par des actes de la plus haute et de la plus éclatante vertu.

Sa mère s'étant opposée à ce qu'elle se rendit à l'église, où l'appelait souvent son amour pour Jésus-Christ, fut un jour frappée de cécité et resta aveugle vingt et un mois. Au bout de ce temps, elle envoya Geneviève chercher de l'eau à une fontaine, espérant que la fraîcheur de cette eau lui serait salutaire. La petite fille, en arrivant à la fontaine, se mit à pleurer, recevant en ce moment la révélation que sa mère était aveugle à cause d'elle. Elle pleura avec une telle abondance de larmes, qu'elles se mêlèrent à l'eau qu'elle venait de puiser. Quand elle fut revenue près de sa mère, celle-ci leva les mains au ciel, dans un élan de fervente prière, et pria

sa fille de faire le signe de la croix sur cette eau et de lui en laver les yeux. Geneviève le fit ; et à la troisième fois qu'elle baigna les yeux de sa mère, celle-ci recouvra la vue.

Ce miracle, très-éclatant fut bientôt connu de tout le monde ; et chacun engagea Sévère et Géronce à ne s'opposer en rien aux désirs de Geneviève.

A cette époque, il n'y avait pas de monastère de religieuses ni de communautés de filles. Mais celles qui se consacraient à Dieu recevaient le voile des mains de l'évêque, qui les bénissait avec les prières et les cérémonies ordinaires de l'Eglise. Après quoi, elles se retiraient chez elles, pour y vivre dans une sainte retraite.

Sainte Geneviève se présenta dans cette intention à l'évêque de Paris, avec deux autres jeunes filles, qui s'étaient attachées à elle. Tous trois obtinrent la grâce, qu'elles sollicitaient, d'être consacrées à Dieu. Mais bien que les deux compagnes de Geneviève fussent plus âgées qu'elle et de condition plus élevée, l'évêque de Paris, éclairé de la lumière de Dieu, les mit cependant sous sa dépendance.

(A continuer)

— 000 —

Faits Divers.

MEURTRISSURES.—ONGUENT.—Prenez égales parties de beurre frais (celui du mois de mai est préférable à tout autre), d'huile d'olive bien pure, de cire blanche, de gondron. Faites fondre à feu lent et remuez le tout avec une baguette fraîche de noisetier, jusqu'à ce que le tout de-

vienne solide. On étend ensuite cet onguent sur un linge quand on veut s'en servir, et on enveloppe la coupure ou la meurtrissure. Il est bien entendu qu'on prend des substances ci-dessus en plus ou moins grande quantité, selon la qualité plus ou moins grande d'onguent qu'on veut faire. Récamier tenait cette recette d'un excellent curé de campagne, qui était le grand guérisseur de tous les *coupés* et *meurtris* de la paroisse et des paroisses voisines.

MOYEN DE NETTOYER LES TISSUS DE COTON, DE LAINE ET DE SOIE.— Mettez tremper des patates dans de l'eau pendant quelques heures, puis retirez-les et brossez-les bien. Cela fait, râpez les patates avec une râpe en fer-blanc ordinaire et de façon que la pulpe tombe sur un tamis de crin recouvrant un vase où se trouve un peu d'eau pure. Une fois les patates râpées, pressez la pulpe sur le tamis et faites-la égoutter dans un vase. Au bout de quelques minutes de repos, la fécule se sera déposée et vous prendrez l'eau qui se trouvera au-dessus d'elle et vous vous en servirez pour nettoyer les tissus de coton, de laine et de soie. Rien de plus facile : pour cela, on commence par étendre sur la table une toile parfaitement propre, comme s'il s'agissait de se préparer pour le repassage. Sur cette toile, vous placerez les étoffes à nettoyer et les froterez délicatement et plusieurs fois de suite, avec une éponge fine trempée dans de l'eau de patates. Enfin vous n'aurez plus qu'à rincer dans de l'eau ordinaire bien limpide et l'opération sera terminée.